



FORMULAIRE D'ANNONCE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Formulaire à compléter intégralement, en caractères majuscules, à retourner daté et signé à votre Office de Protection Civile (Protection Civile - LOM).

Veuillez-vous conformer aux instructions données en page 2.

Destiné uniquement aux astreint-e-s incorporé-e-s dans la protection civile en Ville de Genève.

A. Coordonnées de l'astreint-e

Nom(s)

Prénom(s)

Date de naissance

N°AVS

B. Nouvelle adresse

Rue

N° Rue

Chez

N°App

Commune

NPA

Tél privé

Natel privé

Tél prof.

Natel prof.

Nouvelle adresse depuis le

C. Ancienne adresse

Rue

N° Rue

Chez

N°App

Commune

NPA

Remarque :

Veuillez, svp, informer le département Militaire de votre changement d'adresse.

Genève, le

Signature

Merci de remplir ce formulaire, de l'imprimer et de le signer avant de nous le retourner par poste -
Protection Civile Ville de Genève – Rue Jean-Charles Amat 6 – CH-1202 Genève

Instructions à l'usage des utilisateurs et utilisatrices du formulaire

Les changements d'adresse, dans la commune également, doivent être annoncés dans les 8 jours à l'office de la protection civile (LOM, Protection Civile, Rue Jean-Charles Amat 6 - 1202 Genève) et à l'office cantonal de la population de la commune de domicile. Les contrevenant-e-s sont punissables. Les formulaires d'annonce de changement d'adresse peuvent être soit envoyés par la poste soit déposés au guichet de votre office de protection civile dûment accompagnés de votre livret de service.

Justificatif(s) à fournir

Si vous changez de domicile sans quitter votre commune de résidence, veuillez joindre uniquement votre livret de service.

Si vous changez de domicile et de commune de résidence sans quitter le canton de Genève, veuillez joindre uniquement votre livret de service.

Si vous changez de canton de domicile, veuillez joindre votre livret de service ainsi qu'une copie de l'attestation de changement d'adresse délivrée par l'Office Cantonal de la Population de votre commune de résidence.

Si vous quittez le territoire suisse, veuillez joindre votre livret de service ainsi qu'une copie de l'attestation de départ délivrée par l'Office Cantonal de la Population de votre commune de résidence.

Frais et émoluments administratifs

Il n'y a aucun frais pour une annonce de modification d'adresse auprès de l'Office de Protection Civile.

En cas de demande de remplacement du livret de service, des frais de CHF 100.00 peuvent être réclamés à l'astreint-e.

Les frais et les émoluments administratifs que pourrait réclamer une autre administration restent dus selon les tarifs appliqués par cette dernière.

Adresse et horaires

Service logistique et manifestations
Protection Civile Ville de Genève
Rue Jean-Charles Amat 6
1202 Genève

Ouvert tous les jours du lundi au vendredi de 9h à 11h et de 13h à 16h